



Déclaration liminaire FERC CGT au CT MESR du 14 juin 2018

jeudi 14 juin 2018, par [Bariaud](#)



Déclaration liminaire FERC CGT au CT MESR du 14 juin 2018

Loi ORE et Parcoursup

L'analyse de la FERC CGT concernant la loi ORE et Parcoursup s'avère malheureusement exacte : la loi est non seulement injuste car elle introduit la sélection à l'entrée à l'université et remet en cause le baccalauréat, premier grade universitaire ouvrant aux études supérieures au choix de l'étudiant.

Mais en plus, le dispositif « Parcoursup » est un échec patent : au 13 juin, 329 000 candidat-es (40 %) ont accepté définitivement un vœu (sans qu'on puisse savoir si ce vœu est ou non leur premier choix), 265 000 (33 %) ont reçu au moins une réponse, 142 000 (17 %) sont toujours « en attente » et 46 000 candidat-es (6 %) ont quitté la plateforme. Pour rappel, à la suite du premier tour d'affectation le 9 juin 2017 de l'ancienne plateforme APB, 76,5 % des candidat-es avaient une réponse favorable et pour 61,4 % cette réponse était leur premier vœu.

Des personnels, des étudiant-es et des lycéen-nais avec l'interfédérale CGT, FSU, PCJ, SUD avec les organisations de jeunesse UNEF, SUD étudiant-es, UNL, SGL, UNL SG, s'y sont opposés résolument pendant des mois. La seule réponse du gouvernement et de la plupart des président-es a été le pourrissement et la répression. Nous dénonçons fermement toutes les tentatives de répression judiciaire ou de sanctions disciplinaires de l'action syndicale. La répression des jeunes ayant occupé le lycée Arago le 22 mai à la fin de la manifestation des fonctionnaires est, par exemple, parfaitement inacceptable.

Pour la FERC CGT, le droit aux études supérieures au choix de l'étudiant-e pose fondamentalement la question des moyens de ce service public. Rien n'a été fait pour accueillir les 30 000 à 40 000 nouveaux étudiant-es chaque année. Les moyens réels stagnent ou sont en baisse (3 613 postes d'enseignant-e-chercheur ouverts au concours en 2010, 1 986 en 2018). Les moyens mis en place officiellement (annonces d'été) sont de « 1,3 millions d'euros pour 19 000 nouvelles places à la rentrée 2018 » : le budget correspond à 684€ par étudiant-e, moins du double du coût réel, déjà insuffisant. Les moyens supplémentaires sont pour moitié des emplois (essentiellement contractuels) et pour moitié des heures complémentaires ! La précarité endémique du MESRI (35 % officiellement) ne va pas diminuer, la loi ORE applique CAP 2022 dans le ministère.

Référentiel métier des Enseignants-Chercheurs

Il y a une « concertation » en cours sur le projet de « référentiel métier » des EC : avec FSU et SUD, nous avons décidé de ne plus y participer car nous considérons que ce « référentiel métier » s'attaque à l'indépendance des EC dans l'accomplissement de leurs missions et à leur statut. Le projet de référentiel vise à normer l'exercice de notre profession et élargit considérablement les tâches que les EC sont susceptibles d'effectuer et ces tâches pourraient donc devenir obligatoires et sans paiement spécifique complémentaire.

Loi ORE et Parcoursup

L'analyse de la FERC CGT concernant la loi ORE et Parcoursup s'avère malheureusement exacte : la loi est non seulement injuste car elle introduit la sélection à l'entrée à l'université et remet en cause le baccalauréat, premier grade universitaire ouvrant aux études supérieures au choix de l'étudiant. Mais en plus, le dispositif « Parcoursup » est un échec patent : au 13 juin, 329 000 candidat-es (40 %) ont accepté définitivement un vœu (sans qu'on puisse savoir si ce vœu est ou non leur premier choix), 265 000 (33 %) ont reçu au moins une réponse, 142 000 (17 %) sont toujours « en attente » et 46 000 candidat-es (6 %) ont quitté la plateforme. Pour rappel, à la suite du premier tour d'affectation le 9 juin 2017 de l'ancienne plateforme APB, 76,5 % des candidat-es avaient une réponse favorable et pour 61,4 % cette

réponse était leur premier vœu.

Des personnels, des étudiant·es et des lycéen·nes avec l'interfédérale CGT, FSU, FO, SUD avec les organisations de jeunesse UNEF, SUD étudiant·e·s, UNL, SGL, UNL SG, s'y sont opposés résolument pendant des mois. La seule réponse du gouvernement et de la plupart des président·es a été le pourrissement et la répression. Nous dénonçons fermement toutes les tentatives de répression judiciaire ou de sanctions disciplinaires de l'action syndicale. La répression des jeunes ayant occupé le lycée Arago le 22 mai à la fin de la manifestation des fonctionnaires est, par exemple, parfaitement inacceptable.

Pour la FERC CGT, le droit aux études supérieures au choix de l'étudiant·e pose fondamentalement la question des moyens de ce service public. Rien n'a été fait pour accueillir les 30 000 à 40 000 nouveaux étudiant·es chaque année. Les moyens réels stagnent ou sont en baisse (3 613 postes d'enseignant·e-chercheur·se ouverts au concours en 2010, 1 986 en 2018). Les moyens mis en place officiellement (annonces d'avril) sont de « 13 millions d'euros pour 19 000 nouvelles places à la rentrée 2018 » : le budget correspond à 684€ par étudiant·e, moins du dixième du coût réel, déjà insuffisant. Les moyens supplémentaires sont pour moitié des emplois (essentiellement contractuels) et pour moitié des heures complémentaires ! La précarité endémique du MESRI (35 % officiellement) ne va pas diminuer, la loi ORE applique CAP 2022 dans le ministère.

Référentiel métier des Enseignants-Chercheurs

Il y a une « concertation » en cours sur le projet de « référentiel métier » des EC : avec FSU et SUD, nous avons décidé de ne plus y participer car nous considérons que ce « référentiel métier » s'attaque à l'indépendance des EC dans l'accomplissement de leurs missions et à leur statut. Le projet de référentiel vise à normer l'exercice de notre profession et étend considérablement les tâches que les EC sont susceptibles d'effectuer et ces tâches pourraient donc devenir obligatoires et sans paiement spécifique complémentaire.

Arrêté Licence

Nous attendons toujours le projet d'arrêté Licence, nous n'avons vu la semaine dernière que des bouts de projet pendant une heure. Nous prenons acte que le gouvernement repousse l'application de l'arrêté d'un an, et nous notons que le gouvernement veut imposer une réforme très importante pour les personnels et les étudiant·es pendant l'été. La FERC CGT refuse catégoriquement toute diminution ou tout « assouplissement » du cadre des 1500h minimales.

Affaire Montpellier

Pour l'affaire de Montpellier (dans la nuit du 22 mars 2018, un commando comportant des personnels a agressé violemment des étudiant·es), dans la continuité de notre déclaration au CHSCT du MESRI, nous dénonçons les tentatives de rendre responsables des syndicats contenues dans le rapport de l'IGAENR et nous exigeons que tous les agresseurs (qui sont connus) soient sanctionnés administrativement (sans attendre les conclusions de l'enquête juridique) afin de rétablir des conditions de fonctionnement normal dans l'établissement.

Le communiqué de presse intersyndical vous sera communiqué en séance.

Fonction publique, CAP

Concernant la fonction publique, les annonces de CAP 2022 sont inacceptables : augmentation de la précarité (volonté de créer des « contrats de projet »), nouvelles suppressions massives de postes, remise en cause du paritarisme, du droit à déroulement de carrière, en vidant les CAP de leur substance (mobilité, promotions, etc.), gel du point d'indice et augmentation de l'individualisation de la rémunération (primes « au mérite »)... Nous réaffirmons nos revendications de maintien des instances (CAP, CT, CHSCT) avec toutes leurs prérogatives, de revalorisation immédiate du point d'indice et d'intégration des primes dans le traitement.

Retraites

Les premières annonces concernant les retraites sont également inacceptables : nous rejetons sans réserve tout système par points et nous défendons le Code des pensions, avec en particulier le calcul de la pension de retraite basé sur les six derniers mois d'activité.

Fusion INRA / IRSTEA

La FERC CGT continue à dénoncer le processus de fusion INRA-IRSTEA que le Ministère veut imposer à marche forcée. Les conséquences commencent à apparaître concrètement. L'INRA affiche un déficit 2017 de 21 millions d'euros tandis que l'IRSTEA est en déficit structurel chronique avec 92 % de son budget affecté en continu à la masse salariale. Côté emplois, l'IRSTEA a perdu 79 postes Equivalents Temps Plein annuels Travillés (ETPT) (soit 8 % de l'effectif) entre décembre 2013 et décembre 2016 tandis que l'INRA en perdait 266 (3,3 %) durant la même période. Et on voudrait nous faire croire qu'une fusion à budget constant permettrait de faire autre chose qu'une répartition de la pénurie existant dans les deux EPST ?! La « Science » invoquée pour justifier la fusion a bon dos. Elle permet de renvoyer à « plus tard », donc après la fusion réalisée, toutes les questions sociales, de fait considérées comme annexes... alors qu'elles concernent tous les personnels. Pour la CGT, l'objectif est clair, c'est aligner par le bas tous les acquis actuels des personnels des deux instituts et de réaliser des économies en moyens et en postes dans le droit fil de CAP 2022. Le Directeur général administratif de l'INRA vient ainsi de déclarer que la mutualisation serait un « plus », les personnels des services d'appui étant visés en priorité alors qu'ils sont en grave sous-effectifs dans les 2 EPST. Avec les plus de 1600 agent-es INRA et IRSTEA qui ont déjà signé la pétition des syndicats CGT et SUD de l'INRA et des syndicats CGT, SUD et FO de l'IRSTEA, la FERC CGT exige un moratoire immédiat de ce processus frénétique

Restructurations et I-Site

Le budget de la recherche est financé pour partie sur financements récurrents qui stagnent, et pour partie sur les crédits PIA, de l'extra-budgétaire qui augmente continuellement, qui accroît la précarité et qui impose une certaine politique. Ainsi le jury Idex, dans sa session de mars 2018, a imposé comme conditions pour confirmation définitive des Idex de Saclay et de PSL que leurs présidents aient un droit de veto sur le recrutement des chercheur·ses ainsi qu'un droit d'auditer et d'amender les budgets des institutions fondatrices de l'Idex. Ces conditions réduisent les organismes à de simples agences de moyens fournissant en personnels et en moyens financiers les regroupements territoriaux du PIA.

Pour la FERC CGT, les organismes de recherche doivent être des acteurs déterminants de la stratégie nationale de recherche définissant leurs propres orientations scientifiques et leur politique de recrutement et ne doivent pas être asservis aux regroupements territoriaux de l'ESR. Il faut augmenter les moyens récurrents pour les organismes de recherche et pour les établissements d'ESR, et arrêter les restructurations en cours (ComUE, fusions)...

Nous voulons une réponse du ministère à cette question : quelle est la position du ministère sur la demande de la CPU et de la CURIF, qui ont demandé à émarger au programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur (MIRE) ?

Les CROUS

Ce sera un sujet discuté pendant le CT. La fonctionnarisation des personnels ouvriers des CROUS doit se mettre en place sans perte des garanties pour les personnels qui doivent bénéficier pleinement des droits des fonctionnaires. La FERC CGT refuse la polyvalence imposée, l'externalisation des agent-es de service et des veilleur·ses de nuit comme veulent le faire certains CROUS, le maintien des acquis comme les droits à congés, l'action sociale. La FERC CGT revendique l'intégration pleine et entière des CROUS dans le service public et par conséquent l'augmentation des subventions pour éviter la marchandisation et

maintenir des tarifs sociaux pour les usager·es. Nous demandons que l'attribution des sièges aux CA des CROUS et du CNOUS soient basés sur des élections aux CT régionaux et au CT national.

Compte-rendu du CT ci-dessous

Compte-rendu du CT-MESR du 14 juin 2018

Deux points étaient à l'ordre du jour :

1) Conseil national des Astronomes et Physiciens

Deux projets de texte concernant les primes attribuées aux membres du Conseil national des Astronomes et Physiciens (CNAP, équivalent du CNU pour les universitaires).

La FEREC CGT défend les instances nationales du type CNU, CT-U, CNAP, mais nous ne sommes pas favorables au paiement de primes pour la grande majorité des carrières, il faut des décharges de service. En effet, il faut que les collègues puissent effectuer ces tâches sereinement, sans empiéter sur leur temps de recherche ou sur leurs congés. En principe, il est possible de demander à convertir les primes en décharges dans le texte (les bénéficiaires peuvent être autorisés à convertir cette indemnité en décharge de service d'enseignement. Les décisions sont arrivées par le président >), mais cette possibilité n'est généralement pas connue et n'est souvent pas applicable en pratique. En effet, le texte rend une telle décharge incompatible avec le fait de réaliser des heures complémentaires. Comme dans la majorité des situations, il n'y a pas assez de personnel pour couvrir les cours, il est de fait quasi-impossible de demander des décharges, absence.

De plus concernant les instances de ces conseils, la FEREC CGT est opposée au principe de la PEDR (qui est une prime au mérite, nous réclamons une augmentation importante de la prime statutaire pour toutes et tous (la PRES), en attendant l'intégration des primes dans le point d'indice, au sein / contrôle de carrière (nous réclamons toujours l'abandon de cette procédure).

La FEREC CGT s'est abstenue dans la mesure où c'est un alignement avec les pratiques du CNU.

Votes sur les projets de décret et d'arrêté « primes CNAP » :

Pour : UNSA (2), SNPTES (3), CFDT (2),

Contre : SUD (1),

Absent·es : CGT (3), PSU (2), FO (1).

2) Personnels des CROUS

Discussion sur les CROUS et vote un projet de texte pour la fonctionnarisation de certains personnels PO (échelles 7 et 8 -> Technicien classe Sup).

La discussion sur ce point avait été réclamé par la FEREC CGT. La FEREC CGT a rappelé sa revendication de fonctionnarisation dans le cadre du protocole avec maintien des garanties et acquis (salaires, pas de polyvalence, droits à congés et à l'action sociale, budgets augmentés pour fonctionner...).

- Sur les budgets, le MESRI annonce vouloir les augmenter, mais n'a pas (encore ?) obtenu l'aval du Ministère du budget.
- La DGRH voudrait supprimer le double plafond d'emploi (administratif / PO), qui « parfois limite le recrutement souhaité », afin de « redonner un volume de gestion au CROUS ». Plusieurs organisations dont la FEREC CGT, ont dit que le problème était le plafond global (trop bas).
- Pour la DGRH, « les recrutements professionnels réservés pour les contractuels sont en place. L'idée est que le volume de postes ouverts soit conforme aux besoins, avec plusieurs concours chaque année ».
- L'application de PPCR au CROUS n'est toujours pas réglée. La discussion continue avec la directrice du CNOUS.
- Concernant la représentation des personnels, la FEREC CGT réclame que l'attribution des sièges aux CA des CROUS et du CNOUS soit basée sur les élections aux CT régionaux et

